

Figure 159 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 6. Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers concernant l'aire d'étude immédiate du projet

Analyse des enjeux

Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul.

L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui sont favorables à une visibilité du site d'étude, essentiellement depuis le nord-est de l'aire d'étude. En effet, cette portion de l'AEI présente des points d'altitude élevée, qui place l'observateur sur le sommet d'un vallon qui décline vers le site d'étude. Plusieurs axes de circulation s'y trouvent : l'observateur a donc la possibilité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages visibles lors de leur parcours. L'enjeu paysager les concernant sera déterminé par la suite.

L'autoroute A83 borde une portion du site d'étude. Ce dernier sera visible lors de son parcours.

D'autres éléments, régulièrement rencontrés lors du parcours de l'AEI, réduisent les possibilités de percevoir le site d'étude. Il s'agit de massifs boisés et de haies bocagères, qui permettent de fermer certains paysages.

Les zones d'habitations sont éloignées du site d'étude, ce qui ne permet pas au projet d'avoir une quelconque influence sur les lieux de vie. Cela limite considérablement l'enjeu paysager vis-à-vis de son environnement.

Ainsi, il est possible d'apercevoir le site d'étude à plusieurs reprises lors du parcours de l'AEI. Cependant, à mesure que l'observateur s'éloigne du site d'étude, la place de celui-ci dans le paysage et de plus en plus petite, et il devient parfois difficilement perceptible.

Rapidement, en s'éloignant du site d'étude, l'observateur n'a plus la possibilité de l'apercevoir. Cela est dû à la position topographique du site d'étude, ainsi qu'à la présence de la strate arborée qui marque l'identité de l'AEI.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 180.

V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude est divisé en deux parties, séparées par un chemin enherbé. La première zone, appelée S1, s'inscrit sur un terrain globalement plat. Il s'agit d'une ancienne décharge, aujourd'hui retournée à l'état de friche. La seconde partie, S2, est le support d'un jeune boisement.

La friche se traduit par une surface gagnée par la végétation spontanée, qui occupe les strates herbacées et arbustives. Plusieurs éléments de paysage viennent s'insérer sur celle-ci : des ronciers, des massifs arbustifs, des arbres et des amas de matériaux lui apportent du volume. Elle est en partie délimitée par des voies de circulation, des haies bocagères, et des champs cultivés. Elle est voisine d'une parcelle, située en dehors du site d'étude, dédiée à l'apiculture.

La partie S2 du site d'étude traduit la présence d'une surface boisée. Difficilement prospectable à cause de la densité végétale, elle est cependant appréciable depuis l'extérieur. Contrairement à sa voisine, elle semble suivre les courbes du relief vallonné.

L'ensemble du site d'étude a été parcouru, et ses spécificités ont été analysées.

V. 5. 1. 1. La parcelle S1

Elle est représentée par une vaste friche, qui est rattachée à une ancienne activité de décharge. Elle se compose en majorité d'une strate herbacée, qui tend parfois à se transformer en massif arbustif. Cette couverture du sol, souvent rase, permet à l'observateur d'appréhender globalement l'environnement dans lequel il se trouve. Lors de son parcours, il est régulièrement amené à croiser des déchets ou des amas de matériaux, qui témoignent de sa fonction de décharge. La parcelle semble être sujette aux dépôts sauvages.



Figure 160 : Photographie des amas de matériaux présents sur le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Des ronciers ponctuent cette portion du site d'étude, et témoignent de son abandon. Cependant, ils n'empêchent pas l'observateur d'apprécier les éléments qui composent son environnement extérieur. De cette manière, il peut apprécier les bandes arborées et les haies bocagères qui identifient en partie le territoire d'étude.



Figure 161 : Photographie des ronciers présents sur la portion S1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'autoroute A83, qui borde la pointe sud-ouest du site d'étude, est omniprésente dans le paysage proposé par celui-ci. La végétation des alentours ne suffit pas à cacher la voie de circulation, et le bruit qu'elle génère rompt avec la tranquillité des paysages ruraux.



Figure 162 : Photographie de l'autoroute visible lors du parcours de la partie P1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

La pointe sud-ouest de cette partie du site d'étude est marquée par une dépression qui renferme un massif boisé. Celui-ci permet de masquer une partie de l'autoroute, et apporte du volume aux paysages proposés par le site d'étude.



Figure 164 : Photographie de la portion étroite de la partie P1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'extrémité est de la parcelle P1 présente également une surface en friche, en partie cadrée par des haies bocagères. Son tracé inclut une portion du champ cultivé voisin.



Figure 163 : Photographie du massif boisé présent sur la pointe sud-ouest du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

La portion la plus étroite du site d'étude est cadrée par un champ cultivé et par la parcelle dédiée à l'apiculture. Cette dernière n'est pas visible depuis la parcelle d'étude, à cause de la densification du couvert arboré. Elle est introduite par un roncier, qui s'établit sur la pente abrupte qui décline vers le projet apicole.



Figure 165 : Photographie de la portion est de la P1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

La partie S1 du site d'étude ne présente pas d'intérêt paysager particulier. Une partie de sa surface se voit même être dégradée par les dépôts sauvages. Cependant, les haies bocagères qui la cadrent en majorité lui permettent de s'intégrer parfaitement dans son environnement.

V. 5. 1. 2. La parcelle P2

Elle compose la seconde partie du site d'étude, et est séparée de sa voisine par un chemin enherbé. Elle est occupée par un jeune boisement, composé d'essences présentant différents stades de maturité. La densité végétale n'a pas permis à cette parcelle d'étude d'être prospectée, mais sa composition est en partie appréciable depuis l'extérieur.



Figure 166 : Photographie de la partie P2 du site d'étude visible depuis la parcelle voisine
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 167 : Photographie de la partie P2 du site d'étude depuis le chemin enherbé
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant de la parcelle S2 du site d'étude et en empruntant les chemins voisins, l'observateur a la possibilité d'apprécier l'ampleur de cette partie. Il découvre également que le boisement s'inscrit sur un vallon.



Figure 168 : Photographie des parcelles boisées du site d'étude, visible depuis un chemin au nord
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 169 : Photographie de la partie P2 du site d'étude, visible depuis l'extrémité du chemin enherbé
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette partie du site d'étude représente une masse arborée visible lors du parcours de l'aire d'étude immédiate. Le regard de l'observateur se pose régulièrement sur elle, car elle représente l'une des rares masses arborées de l'AEI. De cette manière, elle s'inscrit dans le paysage dont elle fait partie, en lui apportant du volume et de la variété.

V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Certaines de ces limites sont nettes, lorsqu'elles sont représentées par des chemins ou par des haies. Ces dernières peuvent également occuper la fonction d'obstacles visuels. En plus d'avoir un intérêt écologique, elles permettent de compartimenter les parcelles et apportent une réelle structure au paysage. Rappelons qu'en règle générale, l'effet de masque visuel d'une haie est atténué en période hivernale, lors de la perte des feuilles.

D'autres limites ne peuvent pas précisément être établies sur place suite au travail de terrain. C'est le cas pour les surfaces qui encadrent la parcelle cultivée voisine, ainsi que pour la partie boisée du site d'étude.



Figure 170 : Photographie des limites de la pointe sud-ouest du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 171 : Photographie de la limite sud-est de la friche du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

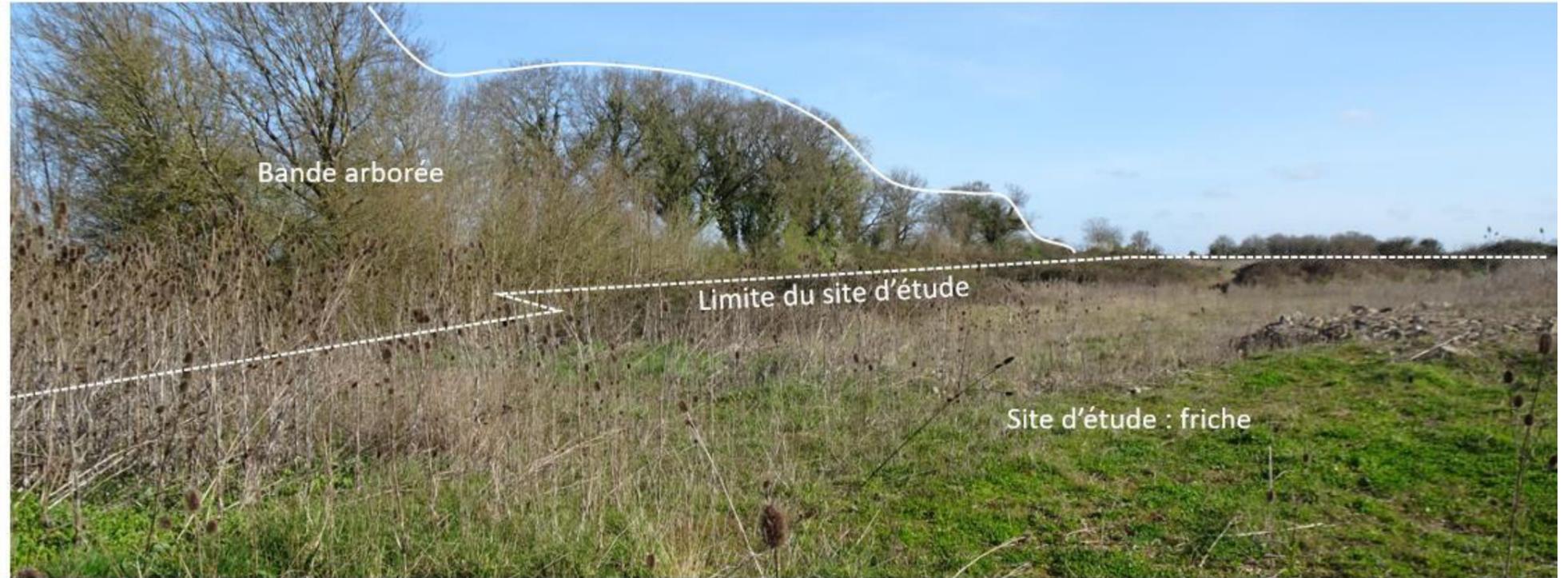


Figure 172 : Photographie de la limite nord-ouest de la friche du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 173 : Photographie des limites qui encadrent la partie étroite du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 174 : Photographie des limites de la pointe nord de la friche du site d'étude, en direction du nord
(Crédit photo : NCA Environnement)

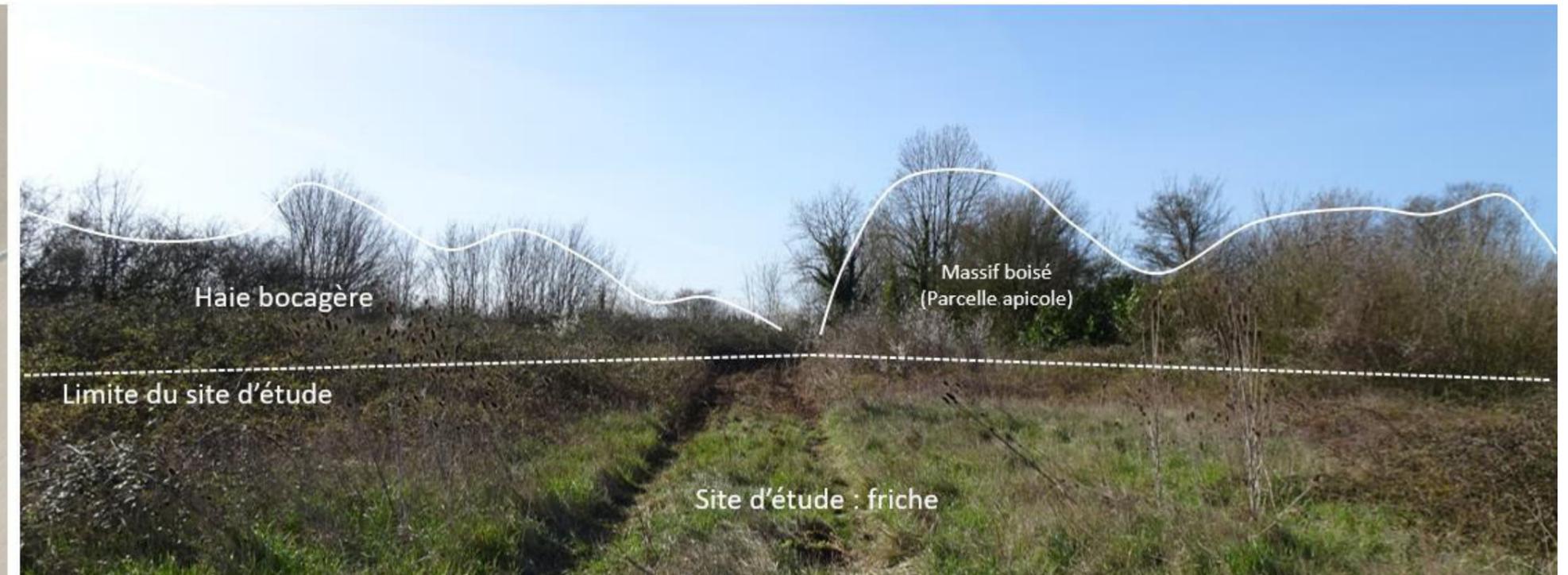


Figure 175 : Photographie des limites de la pointe nord de la friche du site d'étude, en direction du sud
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 176 : Photographie du type de limite qui cadre le boisement depuis le chemin enherbé
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 177 : Photographie des limites nord du boisement, visibles depuis l'extérieur
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 178 : Photographie des limites des deux parties du site d'étude visibles depuis le chemin adjacent au sud
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 3. Les accès au site d'étude

Il est possible de se rendre facilement dans la partie en friche du site d'étude depuis une entrée desservie par le chemin empierré qui longe sa limite sud.



Figure 179 : Photographie de l'entrée permettant de se rendre dans la partie en friche du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Autrement, il est possible de longer les deux parties du site d'étude en empruntant le chemin enherbé qui les sépare, mais celui-ci n'offre pas de passage permettant de s'y rendre directement. La surface boisée ne présente pas d'entrée particulière invitant à se rendre en son sein.



Figure 180 : Carte de la composition du site d'étude

V. 5. 4. Synthèse des enjeux paysagers concernant le site d'étude

Analyse des enjeux

Le site d'étude est principalement composé de deux structures paysagères distinctes : une friche, et un boisement. La friche voit sa surface être dégradée par l'amoncellement de matériaux et par les dépôts sauvages. Cette portion du site d'étude ne présente pas de caractère paysager particulier.

Le boisement trouve sa place à l'est d'un chemin enherbé qui sépare les deux parties du site d'étude. Il représente une masse arborée, qui est perceptible à l'échelle des paysages visibles lors du parcours de l'aire d'étude immédiate. Sa présence est remarquable, puisqu'il représente l'une des rares zones boisées présentes dans cette aire d'étude : le regard de l'observateur a tendance à se poser sur celui-ci, puisque le volume qu'il apporte est remarquable. Il marque les paysages visibles à l'échelle de l'AEI, et masque la parcelle en friche qui compose le site d'étude. Sa suppression rendrait l'autre partie du site d'étude plus nettement visible, et supprimerait un élément volumineux de ces paysages.

Des haies bocagères ainsi que la strate arborée encadrent une partie du site d'étude. Cette végétation permet d'isoler ponctuellement les parcelles d'étude de l'environnement extérieur, et permet de réduire les possibilités d'apercevoir le projet depuis l'extérieur.

Le site d'étude est voisin d'un espace dédié à l'apiculture. Tout projet d'aménagement doit être pensé de manière à être en adéquation avec ses éléments connexes, et la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol sur ce site d'étude peut influencer l'activité des ruches voisines.

La parcelle S1 du site d'étude, majoritairement représentée par une friche, ne présente pas de caractère paysager particulier. En revanche, les éléments volumineux, tels que les surfaces boisées et les haies bocagères, marquent le paysage visible depuis l'AEI et permettent au site d'étude de s'intégrer dans son environnement.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est modéré.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	---------------	------	-----------

V. 6. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'études ayant été analysés, nous avons pu déterminer les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible. Après s'être rendu au pied des monuments historiques référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au sol depuis ces monuments.

A l'échelle du territoire d'étude, il n'existe que très peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :

- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie à proximité directe du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, essentiellement présente à l'échelle des aires d'étude éloignées et rapprochées, défavorable à l'appréciation du site d'étude.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à de nombreuses reprises depuis l'AEI. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées ci-dessous.

La force de l'enjeu est déterminée suivant l'évaluation de plusieurs critères :

- **La thématique traitée** : zone d'habitation, lieu de travail, axe routier ... Les sensibilités ne sont pas les mêmes suivant la thématique abordée ;
- **La distance entre le site d'étude et l'observateur** : plus elle sera grande, moins le site d'étude aura de chance d'être prégnant dans le paysage ;
- **La fréquentation du lieu** : plus le lieu sera fréquenté, plus le projet sera perçu par un public important ;
- **La qualité paysagère de la vue** ;
- **La proportion du site d'étude dans la vue** : celle-ci est en lien direct avec la distance entre le site d'étude et l'observateur.

Pour des raisons de sécurité, les vues illustrant le site d'étude depuis les axes routiers passants sont issues de Google street view.

Vue n°1 – Depuis le chemin empierré qui longe le nord-est du site d'étude

Localisation : Chemin empierré, Echiré



Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Chemin rural	5 m	Faible	Moyenne	Très forte



Force de l'enjeu

Négligeable

Très faible

Faible

Modéré

Fort

Très fort

Vue n°2 – Depuis le chemin empierré qui longe le nord-est du site d'étude, au niveau de l'entrée du site d'étude

Localisation : Chemin empierré, Echiré

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Chemin rural	5 m	Faible	Faible	Très forte



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

Vue n°3 – Depuis le pont qui permet de franchir l'autoroute



Localisation : Route secondaire, Echiré

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route secondaire	70 m	Faible	Faible	Moyenne



Force de l'enjeu

Négligeable

Très faible

Faible

Modéré

Fort

Très fort

Vue n°4 – Depuis l'autoroute A10				
Localisation : Autoroute A10, Echiré				
Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Autoroute	45 m	Très forte	Faible	Forte



Force de l'enjeu	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Vue n°5 – Depuis le chemin enherbé qui traverse le site d'étude

Localisation : Chemin enherbé, Echiré



Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Tourisme et loisir / Chemin de randonnée inscrit au PDIPR	3 m	Très faible	Moyenne	Forte



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	---------------	------	-----------

Vue n°6 – Depuis le chemin enherbé qui traverse le site d'étude



Localisation : Chemin empierré, Cherveux

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Chemin rural	140 m	Faible	Forte	Moyenne



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

Vue n°7 – Depuis un chemin rural passant au nord du site d'étude



Localisation : Chemin empierré, Cherveux

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Chemin rural	250 m	Faible	Forte	Faible



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°8 – Depuis un autre chemin rural passant près de l'extrémité nord de l'AEI



Localisation : Chemin empierré, Cherveux

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Chemin rural	680 m	Faible	Forte	Très faible



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------------------	--------	--------	------	-----------

V. 7. Synthèse générale et préconisations

V. 7. 1. Le choix de l'implantation du projet en termes d'occupation du sol et d'image

V. 7. 1. 1. La localisation du site d'étude

La topographie du territoire sur lequel s'implante le site d'étude ainsi que son caractère arboré, sont défavorables à sa visibilité depuis l'AEE et l'AER. Ainsi, le site d'étude n'est pas visible depuis les éléments du patrimoine protégé référencés : aucun enjeu paysager les concernant n'a été relevé.

Le site d'étude se trouve dans un environnement majoritairement rural, qualifié par de vastes champs cultivés, des haies bocagères et quelques massifs arborés. Il est voisin de l'autoroute A83, et est encadré par des chemins ruraux, qui font partie d'un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR. Ces derniers permettent de le desservir. Ils sont très peu empruntés, et paraissent être principalement utilisés à des fins agricoles.

Le site d'étude est éloigné des zones d'habitation : aucun lieu de vie n'est en lien visuel avec lui. Il encadre une parcelle dédiée à l'apiculture.

Le territoire d'étude accueille quelques éléments incluant une dimension industrielle à ses paysages, principalement représentés par l'autoroute A83 et par des voies ferroviaires. Cela favorisera l'intégration d'un parc photovoltaïque dans cet environnement.

V. 7. 1. 2. La nature du site d'étude

Le site d'étude se divise en deux parties distinctes. La première, au plus près de l'autoroute, est une ancienne décharge qui est aujourd'hui à l'état de friche, et s'établit sur une surface plane. La seconde est occupée par un jeune boisement qui s'inscrit sur un vallon.

Actuellement, le site d'étude ne semble pas occuper de fonction particulière. La couverture végétale de la friche gagne peu de hauteur, et permet à l'observateur d'appréhender régulièrement la composition du site d'étude lors de son parcours. Elle est difficilement remarquable dans les paysages dont elle fait partie, car elle est encadrée par des haies bocagères et des bandes boisées. En revanche, l'autre portion arborée du site d'étude est visible dans les paysages à plusieurs reprises, puisqu'il représente l'une des rares structures volumineuses de l'AEI.

Les haies bocagères ainsi que les surfaces boisées permettent au site d'étude de s'inscrire dans les paysages vallonnés offerts lors du parcours du site d'étude. La friche ne propose pas de caractère paysager particulier, mais les haies qui l'encadrent et les surfaces arborées méritent d'être conservées.

V. 7. 2. Le choix de l'implantation du projet d'un point de vue visuel

L'analyse fine des inter visibilités à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude montre une faible visibilité des parcelles visées pour l'implantation du projet. La topographie ainsi que les nombreux obstacles visuels et permanents (essentiellement représentés par des zones boisées et des haies) empêchent les sites sensibles d'avoir des vues vers la parcelle d'étude. Ainsi, aucune vue vers le site d'étude présentant des enjeux n'est possible depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée.

Les prises de vue les plus remarquables présentant le site d'étude ont été capturées dans l'aire d'étude immédiate. A plusieurs moments, lorsque l'observateur parcourt les voies de circulation encadrant le site d'étude, il a la possibilité d'apercevoir sa composition, lorsque la végétation l'entourant ne suffit pas à le masquer. Ces endroits n'étant que des lieux de passage, l'enjeu paysager les concernant s'étend de « très faible » à « faible ».

Les lieux de vie ne seront pas influencés par l'éventuelle réalisation du projet, puisqu'ils sont trop éloignés de celui-ci.

L'implantation du projet sur la parcelle en friche est justifiée, car elle présente des enjeux paysagers globalement faibles pour son paysage environnant et pour les usagers des lieux. En revanche, la parcelle boisée marque le paysage visible à l'échelle de l'AEI, et s'inscrit sur des paysages vallonnés appréciables. Pour ces raisons, il est préconisé de la conserver en l'état.

V. 7. 3. Les forces et les sensibilités du site d'étude

V. 7. 3. 1. Les forces

- Le site d'étude ne rentre pas en interaction visuelle avec le patrimoine protégé du territoire d'étude ;
- L'image industrielle est déjà abordée dans le paysage du territoire d'étude, par le passage de l'autoroute et de voies ferroviaires ;
- Une partie du site d'étude, l'espace en friche, ne présente pas de caractère paysager particulier, et voit sa surface être dégradée par les dépôts sauvages ;
- Le contexte topographique dont fait partie le territoire d'étude est globalement défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Le site d'étude est éloigné des lieux de vie ;
- Le site d'étude est très peu visible depuis la totalité des aires d'étude ;
- L'omniprésence de la strate arborée à proximité du site d'étude et sur l'ensemble du territoire limite l'enjeu paysager que le projet a sur ses environs.

V. 7. 3. 2. Les sensibilités

Le site d'étude et ses alentours ont la chance de présenter peu de sensibilités. Cependant, quelques points méritant de retenir l'attention ont été relevés :

- Les espaces boisés du site d'étude marquent les paysages visibles lors du parcours de l'AEI : il est préférable de les conserver ;
- Des haies bocagères encadrent une partie du site d'étude, et lui permettent de s'intégrer dans un paysage bocager : il est préférable de les conserver ;
- Le site d'étude est voisin d'une parcelle dédiée à l'apiculture : la conception du projet devra prendre en compte cette proximité ;
- Les deux portions du site d'étude sont traversées par un chemin de randonnée inscrit au PDIPR : la conception du projet devra garantir sa continuité.

V. 7. 4. Quelques préconisations

Une partie des préconisations proposées à ce stade de l'étude a surtout pour vocation de préserver l'ensemble des atouts existants. Ainsi, il est important de conserver les haies qui marquent les limites du site d'étude, ainsi que le boisement, qui est visible lors du parcours de l'AEI.

Afin de favoriser l'acceptabilité locale du projet et son intégration dans l'environnement, il est préconisé de prendre en compte la proximité des ruches dans la conception du projet. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une prairie fleurie au pied des tables photovoltaïques, ou par la plantation d'essences mellifères sur les zones non investies par le projet.

Enfin, la continuité de l'itinéraire de randonnée devra être assurée suite à l'éventuelle réalisation du projet. Des panneaux pédagogiques parlant des centrales photovoltaïques pourront également être mis en place à l'approche du site d'étude.

V. 7. 5. Analyse des enjeux

Récapitulatif des enjeux paysagers et patrimoniaux associés à chaque aire d'étude

Aire d'étude	Force de l'enjeu
Aires d'étude éloignée et rapprochée	Négligeable
Aire d'étude immédiate	Faible
Site d'étude	Modéré

Analyse des enjeux

Actuellement, le site d'étude s'intègre parfaitement dans son environnement. Il reprend les motifs paysagers qui définissent ses alentours : bosquets et haies bocagères viennent s'inscrire sur de vastes surfaces cultivées et vallonnées. L'occupation du sol actuelle de la parcelle en friche sera valorisée par la mise en œuvre du projet, puisque celui-ci participera au développement des énergies renouvelables sur le territoire, donnera de la valeur à la parcelle, et mettra un terme aux dépôts sauvages. La présence d'un tel ouvrage dans ce paysage fera écho à la dimension industrielle amenée par la proximité de l'autoroute. En revanche, les portions boisées du site d'étude doivent être écartées du projet. Celles-ci sont largement visibles dans les paysages dont fait partie le site d'étude, et ajoutent du volume et de l'intérêt à ces paysages vallonnés.

Le parc photovoltaïque au sol sera visible depuis les voies de circulation l'encadrant. Certaines d'entre elles sont très fréquentées. Cependant, elles ne sont pas des lieux de vie : l'enjeu paysager les concernant est donc faible.

La topographie du territoire d'étude ne permet pas d'apercevoir le site d'étude depuis l'AEE et l'AER. Le site d'étude est uniquement visible dans les paysages qui composent l'AEI. Il est éloigné des zones d'habitation et des lieux de vie, ce qui réduit considérablement l'enjeu paysager concernant le projet.

Concernant l'inter-visibilité, les vues mises en évidence qui permettent d'apercevoir les parcelles concernées par le projet présentent un enjeu paysager globalement faible. En effet, l'omniprésence de la strate arborée rend les chances d'apercevoir le site d'étude minces. De ce fait, la parcelle étant peu visible, l'impact visuel que pourra avoir le projet sur le paysage pourra être faible, à condition que les masques visuels présents des environs soient conservés, et que les préconisations précédemment citées soient appliquées.

Les faits énoncés au cours de cette étude sont favorables à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la partie en friche du site d'étude, d'un point de vue paysager et patrimonial. En revanche, il est préconisé d'écartier la portion boisée du site d'étude de l'emprise du projet.

L'enjeu paysager et patrimonial est donc qualifié de faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

VI. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet a permis de caractériser le contexte environnemental du site de projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Echiré, au niveau humain, physique, biodiversité et paysager. Il est à présent possible de dégager les enjeux existants.

Pour rappel, un enjeu représente une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »⁹. La notion d'enjeu est indépendante du projet : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux ont été appréciés et hiérarchisés de la façon suivante :

Tableau 37: Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur de l'enjeu	Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Le tableau suivant présente la synthèse de l'analyse et de la hiérarchisation des enjeux.

Cette analyse des enjeux permettra d'identifier les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dont la description correspond au « scénario de référence ». Se référer au *Chapitre 7 : « Scénario de référence » et évolutions*.

⁹ Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Tableau 38 : Synthèse des enjeux environnementaux

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
ENVIRONNEMENT HUMAIN			
Population, démographie et logement	La population de la commune d'Echiré est assez élevée (3 371 habitants) et est en hausse constante depuis 1968. Elle accueille des habitants surtout d'âges mûrs (plus de 30 ans), mais toutes les tranches d'âges sont présentes sur son territoire. Les logements sont en augmentation constante mais restent stables dans leur répartition entre les résidences principales, les résidences secondaires, les logements occasionnels et les logements vacants. L'habitation la plus proche du site de projet se situe à 880 m au sud-est du site de projet, au lieu-dit « Bois-Vert ». La commune gagne en habitants et en logements. L'enjeu peut donc être qualifié de modéré.	Modéré	Au sein de la commune on constate une augmentation du nombre d'habitants ainsi que de logements.
Emploi et activités socio-économiques	La commune d'Echiré présente un taux de chômage en augmentation, mais inférieur à celui de la zone d'emploi de Niort et du département des Deux-Sèvres. Le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration est le secteur qui compte le plus d'établissements sur la commune d'Echiré (61). La commune accueille quelques commerces de proximité et présente deux lieux d'enseignement. La commune d'Echiré propose plusieurs activités, tant sportives que culturelles. Il s'agit d'une commune rurale assez dynamique. L'enjeu est modéré.	Modéré	Le taux de chômage est en augmentation et plusieurs activités sont proposées sur la commune. Echiré est une commune dynamique.
Patrimoine culturel	Trois monuments historiques se trouvent sur la commune d'Echiré. Le plus proche du site d'étude est néanmoins situé sur la commune de Cherveux à 2,1 km au nord-est. Aucun site inscrit ou classé n'est recensé sur le territoire communal, le plus proche est situé à 7,9 km au nord-ouest du site d'étude. La commune d'Echiré est catégorisée en ZPPA. Le site d'étude pourrait faire l'objet de prescription de diagnostic archéologique. L'enjeu peut être qualifié de très faible.	Très faible	Absence de monument historique à moins de 2,1 km du site d'étude. Absence de site classé et inscrit à moins de 6,2 km du site. Possible prescription de diagnostic archéologique.
Tourisme et loisirs	Quelques hébergements touristiques (principalement des gîtes) sont recensés sur la commune d'Echiré. 4 circuits de randonnées, 1 itinéraire cyclable et 1 GR passent sur et à proximité de la commune d'Echiré sans toutefois traverser le site d'étude (distance minimale de 660 m). Un chemin inscrit au PDIPR longe et traverse le site d'étude. L'enjeu est fort.	Fort	Quelques hébergements touristiques sont présents à Echiré. Un chemin inscrit au PDIPR longe et traverse le site d'étude.
Occupation des sols	La commune partage presque exclusivement son territoire entre les espaces agricoles (87,4%) et les territoires artificialisés (10,7%). Les forêts et milieux semi-naturels représentent quant à eux 1,9% et les surfaces en eau ne sont pas représentées au sein de la surface communale. Le site d'étude est à 2,5 km au nord-est du bourg de la commune. L'enjeu est très faible.	Très faible	L'occupation des sols de la commune d'Echiré est principalement représentée par les surfaces agricoles (terres arables, etc.) et les territoires artificialisés (tissu urbain discontinu).
Urbanisme et planification du territoire	La commune d'Echiré possède un Plan local d'urbanisme auquel le projet devra être compatible, à l'instar des autres documents de planification rattachés à la commune d'Echiré. Le projet s'implante en zone N où sont admises les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics. La Prescription de la Révision allégée n°2 du PLU d'Echiré a été planifiée au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du niortais en septembre prochain (notamment afin de déroger à la Loi Barnier sur la notion d'inconstructibilité dans une bande de 100 m autour des axes autoroutiers). Le PLUi-D de la Communauté d'agglomération du Niortais est en cours d'élaboration. La commune d'Echiré est concernée par un Plan de prévention des risques inondation mais le site d'implantation se trouve hors de la zone de portée de ce PPRI. Il existe un enjeu fort de compatibilité aux documents d'urbanisme.	Fort	Enjeu fort de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification. La commune est soumise à un PLU.
Contexte agricole	La commune d'Echiré appartient à la petite région agricole de la Plaine de Niort Brioux et présentait, en 2000, une activité agricole plus importante que celle recensée en 2010. Cette tendance est visible à l'échelle départementale mais également nationale. Une surface de 0,1 ha concerne un espace agricole, en revanche cette zone étant classée en zone naturelle dans le PLU de la commune d'Echiré, elle est donc sans valeur agricole d'un point de vue réglementaire. L'enjeu est faible.	Faible	L'activité agricole sur la commune est en baisse, comme à l'échelle départementale et nationale.
Forêt	Le département des Deux-Sèvres couvre 53 000 ha de surface boisée, ce qui le classe dernier département de Nouvelle-Aquitaine en termes de surfaces forestières. Au niveau local, la forêt occupe 1,9% du territoire communal. Aucun bois important n'est présent à moins de 700 m du site d'étude. Quelques haies bocagères sont présentes en pourtour du site d'étude et également le long du chemin communal traversant le site. Un bois est présent au sein du site d'étude. L'enjeu retenu est modéré.	Modéré	Un bois est présent au sein du site d'étude.
Appellations d'origine	La commune d'Echiré fait partie du territoire de 9 IGP et 3 AOC-AOP qui ne font pas l'objet d'une délimitation parcellaire. Plusieurs installations sont recensées sur le territoire communal. L'enjeu est faible.	Faible	Plusieurs appellations d'origine sont recensées sur la commune du site de projet.

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
Infrastructures et réseaux de transport	La commune d'Echiré est desservie par un axe routier principal (A83) ainsi que par d'autres routes secondaires (D743, D107, D748) qui permettent un accès aux différents hameaux communaux et aux bourgs limitrophes. L'A83 constitue la limite sud-ouest du site d'étude. Une route communale longe l'est du site et un chemin rural scinde le site d'étude en deux. Un réseau de transports en commun est mis à disposition des habitants de la commune. Enfin, une ligne de fret passe à 355 m à l'ouest du site d'étude. L'enjeu peut être qualifié de modéré.	Modéré	Un axe autoroutier A83 longe le site d'étude. Une ligne de fret passe à 355 m. des routes communales et des chemins ruraux passent à proximité du site d'étude.
Servitudes et réseaux	Aucun faisceau hertzien, ligne électrique ou canalisation de gaz ne traverse le site d'étude. L'autoroute A83 passe à quelques mètres au sud-ouest du site d'étude. La Direction Régionale Ouest-Atlantique de Vinci Autoroutes prescrit une interdiction de construction à moins de 100 m de l'axe des autoroutes sauf dérogation au PLU. L'enjeu peut être qualifié de modéré.	Modéré	Présence de l'autoroute A83 à proximité du site d'étude.
Santé humaine	La commune d'Echiré est concernée par deux infrastructures classées (l'A83 et la RD743). La proximité d'Echiré avec Niort entraîne une pollution lumineuse moyenne, caractéristique d'un ciel de banlieue. Enfin, aucun site ou sol pollué n'est présent sur le territoire communal, qui recense cependant 19 sites industriels en activité ou en arrêt. 3 d'entre eux se trouvent dans un rayon de 2 km autour du site d'étude. Le site d'étude se situe à l'emplacement d'une ancienne décharge communale. A noter que 2 sites situés sur la commune de Cherveux sont également situés dans le rayon de 2 km. L'enjeu peut être qualifié de modéré.	Modéré	Le site d'étude se trouve dans le secteur affecté par le bruit de 250 m de l'autoroute A83, classée en catégorie 2. La pollution lumineuse est moyenne. 5 sites BASIAS sont recensés dans un rayon de 2 km autour du site d'étude dont un d'entre eux est situé au sein même du site.
Risques technologiques	La commune d'Echiré est soumise au risque de transport de matières dangereuses, en raison de la présence de canalisation de transport de gaz, de l'autoroute A83 ainsi que de la route D743 sur son territoire communal. La commune d'Echiré est concernée par le risque industriel mais aucune ICPE ne se situe à moins de 2 km du site d'étude. La commune d'Echiré est concernée par le risque de rupture de barrage mais n'est pas concernée par le risque minier. L'enjeu peut être qualifié de modéré.	Modéré	La commune est soumise au risque industriel, risque de transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage.
Projets "existants ou approuvés"	Le recensement des « projets existants et approuvés » a mis en évidence l'absence de projets dans les communes d'un rayon de 5 km du site ces deux dernières années. Aucun projet n'a fait l'objet d'avis d'enquête publique dans ces mêmes communes. L'enjeu est très faible.	Très faible	Absence d'autre projet dans les communes de l'enquête publique.
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE			
Relief et topographie	La topographie est variable selon les endroits de la commune. Le site d'étude se trouve en limite nord-est du territoire communal qui est toutefois assez représentatif de l'altitude moyenne de la commune. L'ensemble du site d'étude présente des différences d'altitude relativement faibles. L'enjeu est faible.	Faible	Le site d'étude possède une amplitude d'altitude relativement faible.
Géologie	La géologie de la zone d'étude est composée d'une unique formation géologique : les calcaires graveleux à filaments. Elles ne représentent pas d'enjeu particulier.	Non qualifiable	Aucun enjeu ne ressort de la composition du sol.
Hydrogéologie	Le site d'étude est concerné par la masse d'eau souterraine des Calcaires et marnes du Lias et Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise libres. Son état quantitatif et son état chimique sont médiocres (objectifs de bons états respectivement fixés en 2021 et 2027). 9 points d'eau sont recensés dans un rayon de 2 km. Ces ouvrages sont principalement des forages mais aussi des puits, sources et excavations à ciel ouvert dont le plus proche est localisé à 1,2 km au sud-est du site d'étude. Le site d'étude est inclus dans le périmètre de protection éloignée de 12 ouvrages AEP situés sur les communes d'Echiré et de Saint-Maxire. L'enjeu peut être qualifié de modéré, notamment en raison de l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau souterraine.	Modéré	La masse d'eau souterraine au droit du site d'étude présente un mauvais état chimique (objectif de bon état fixé en 2027) et un bon état quantitatif (objectif de bon état fixé en 2015). Il y a donc un enjeu de préservation de la qualité de l'eau souterraine.
Hydrologie	Le cours d'eau le plus proche du site d'étude (sans toponyme) est localisé à environ 525 m à l'ouest de celui-ci. Le fleuve de la Sèvre Niortaise est situé à 1,2 km au sud-ouest du site d'étude. Sa masse d'eau présente un état écologique moyen (objectif de bon état pour 2027) et un état physico-chimique bon (objectif de bon état non déterminé). L'Agence de l'Eau Loire Bretagne possède une station de mesure de la qualité de la Sèvre Niortaise dans la commune d'Echiré, située à 3,1 km au sud du site d'étude. La qualité de l'eau de la Sèvre Niortaise à Echiré est bonne à très bonne pour l'ensemble des paramètres étudiés. Le site d'étude n'est pas concerné par la présence de zones humides. Enfin, le site est classé dans trois zones de gestion, de restriction ou de réglementation des eaux (zone vulnérable, zone de répartition et zone sensible). L'enjeu retenu est modéré.	Modéré	La qualité de la Sèvre Niortaise, qui est le cours d'eau le plus proche du site d'étude, est très bonne à bonne pour l'ensemble des paramètres. Le site est classé dans trois zones de gestion, de restriction ou de réglementation des eaux (zone de vulnérable, zone de répartition et zone sensible).
Climat	Le site d'étude bénéficie d'un climat océanique de type aquitain et est relativement bien ensoleillé. La zone d'étude est assez ensoleillée, avec une durée moyenne d'ensoleillement de 1 980,3 h par an. Le nombre moyen de jours avec un bon ensoleillement est de 75 jours par an. Les températures sont relativement douces. Les vents dominants mesurés sur la zone d'étude sont bidirectionnels avec majoritairement des vents du sud-ouest et du nord-est. Les vents les plus fréquents (54,6%) ont des vitesses moyennes (entre 1,5 et 4,5 m/s) et les vents forts (> 8 m/s) ont une fréquence de 4,3%. Le climat ne présente pas d'enjeu particulier, et représente même un atout.	Non qualifiable	Aucun enjeu ne ressort du climat de la commune d'Echiré.

Thème / Sous-thème		Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
Qualité de l'air		L'agriculture, le transport routier et le résidentiel/tertiaire occupent une place importante dans la part des émissions atmosphériques du département. Localement les objectifs de qualité de l'air sont respectés au sein de la commune d'implantation du projet de centrale photovoltaïque, ce qui en fait un enjeu fort de préservation. Enfin la commune d'Echiré n'est pas concernée par la problématique de l'Ambroisie.	Fort	Bonne qualité de l'air : enjeux de préservation. L'ambroisie prolifère très rapidement et elle n'a jamais été observée sur la commune. Des préconisations et des méthodes sont prévues pour gérer l'Ambroisie.
Risques naturels		L'AZI de la « Sèvre Niortaise – Amont de Niort » et le PPRI de la « Sèvre Niortaise – Amont de Niort » sont localisés sur la commune d'Echiré, à plus de 1 000 m au sud-ouest du site d'étude. Ce dernier n'est donc pas concerné par le risque inondation par submersion. Le site se situant au sein d'une zone potentiellement sujettes aux inondations de cave, le site d'étude peut être soumis au risque de remontée de nappe. La commune d'Echiré n'est pas soumise au risque de mouvements de terrain. Le risque de retrait-gonflement des argiles est absent sur le site d'étude. 4 cavités souterraines sont répertoriées sur la commune d'Echiré, toutefois, la plus proche se situe sur la commune de Saint-Gelais. Il s'agit d'un ouvrage civil localisé à 2,4 km au sud du site. La commune est également soumise à un faible risque de foudre (pas plus de 25 fois par an) et présente un aléa modéré au risque sismique. L'enjeu peut être qualifié de faible.	Faible	La commune est concernée par le risque inondation par submersion et par remontée de nappes, le risque retrait-gonflement des argiles, le risque sismique et le risque évènements violents.
ENVIRONNEMENT NATUREL				
Zone remarquable et de protection de milieu naturel		Les habitats que composent l'AEI, ne permettent pas aux espèces ciblées dans les arrêtés d'interagir avec le site d'étude. De plus, La position du site ne permet pas d'interactions entre l'AEI et la Vallée du Chambon (ZNIEFF de type I) car ils sont distants de plus de 4 kilomètres. Le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation des espèces ciblées dans les zonages précédents. L'enjeu est donc très faible.	Très faible	Le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation des espèces ciblées dans les zonages précédents. L'enjeu est donc très faible.
Continuité écologique		Les enjeux retenus peuvent être qualifiés de faible au regard de la configuration du site et de son potentiel d'accueil.	Faible	Fermeture de la végétation et donc disparition de la pelouse sèche. L'autoroute limite la fonctionnalité du site à une mosaïque d'habitats isolé au milieu de cultures.
Flore et habitats naturels		Les enjeux retenus peuvent être qualifiés de faible (culture, ancienne carrière, friche rudérale et jardin) à modéré (friche graminéenne et fourré) au regard de la végétation et des habitats présents sur le site d'étude. L'enjeu de la ZIP est faible à modéré pour la flore et les habitats naturels.	Faible Modéré	Les fourrés et les friches graminéennes présents sur la zone peuvent être des supports de biodiversité. Les autres habitats (culture, friches rudérales et ancienne décharge) sont composés de plantes rudérales et pionnières présentant des enjeux faibles.
Faune	Avifaune	Pour chaque milieu présent sur l'AEI, des espèces patrimoniales sont présentes et cote un enjeu modéré pour chacun d'entre eux. La linotte mélodieuse et les Fauvettes pour les friches arbustives et les boisements, l'Œdicnème criard, la Gorgebleue à miroir de Nantes et l'Alouette lulu pour les cultures et la végétation herbacée.	Modéré	L'ensemble des habitats sont favorables à la réalisation de l'ensemble du cycle biologique d'espèces patrimoniales (nidification, refuge, alimentation)
	Amphibiens	L'absence de mare sur et à proximité de l'AEI limite au strict minimum l'intérêt du site pour ce taxon.	Très faible	L'absence de masse d'eau limite l'utilisation des boisements par ce taxon.
	Reptiles	Les reptiles vont fréquenter les haies, les fourrés, les lisières et leurs abords. Le centre de la ZIP ne servira qu'à la dispersion.	Faible Modéré	Les cultures ont un enjeu faible (corridors). Les autres habitats ont un enjeu modéré (ensemble du cycle biologique).
	Mammifères (hors chiroptères)	Hormis pour le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil européen et le Lapin de garenne, la zone d'étude ne constitue pas un habitat essentiel pour les mammifères protégés répertoriés sur le secteur. Un enjeu faible est attribué à la friche et modéré aux haies, au boisement et au fourrés.	Faible Modéré	Les haies, les boisements et les fourrés ont un enjeu modéré pour leur rôle de corridor et de refuge, le reste du site a un enjeu faible.
	Chiroptères	La zone d'étude constitue un habitat de transit et de chasse pour les Chiroptères répertoriés sur le secteur. Un enjeu faible à modéré est attribué à l'AEI.	Faible Modéré	Uniquement utilisé pour la chasse. Pas de gîte sur la ZIP.
	Entomofaune	La zone d'étude constitue un habitat de chasse et de dispersion pour les Odonates. Hormis le Criquet ensanglanté, aucune espèce de Lépidoptères ou d'Orthoptère n'est protégée, inscrite à la Directive Habitat ou déterminante ZNIEFF.	Faible	Un enjeu global faible est attribué au site en l'absence de plantes hôtes ou d'espèces patrimoniales avérées.

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
PAYSAGE ET PATRIMOINE			
Aires d'étude rapprochée et éloignée	La topographie générale du territoire ainsi que son caractère arboré sont défavorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude d'Echiré. Il en est de même pour les éléments du patrimoine protégé référencés : la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.	Négligeable	Les aires d'étude rapprochée et éloignée ne bénéficient d'aucune vue vers les parcelles d'implantation et empêchent toute covisibilité avec les éléments du patrimoine protégé.
Aire d'étude immédiate	Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul. L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui sont favorables à une visibilité du site d'étude, essentiellement depuis le nord-est de l'aire d'étude. En effet, cette portion de l'AEI présente des points d'altitude élevée, qui place l'observateur sur le sommet d'un vallon qui décline vers le site d'étude. Plusieurs axes de circulation s'y trouvent : l'observateur a donc la possibilité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages visibles lors de leur parcours. L'enjeu paysager les concernant sera déterminé par la suite. L'autoroute A83 borde une portion du site d'étude. Ce dernier sera visible lors de son parcours. D'autres éléments, régulièrement rencontrés lors du parcours de l'AEI, réduisent les possibilités de percevoir le site d'étude. Il s'agit de massifs boisés et de haies bocagères, qui permettent de fermer certains paysages. Les zones d'habitations sont éloignées du site d'étude, ce qui ne permet pas au projet d'avoir une quelconque influence sur les lieux de vie. Cela limite considérablement l'enjeu paysager vis-à-vis de son environnement. Ainsi, il est possible d'apercevoir le site d'étude à plusieurs reprises lors du parcours de l'AEI. Cependant, à mesure que l'observateur s'éloigne du site d'étude, la place de celui-ci dans le paysage et de plus en plus petite, et il devient parfois difficilement perceptible. Rapidement, en s'éloignant du site d'étude, l'observateur n'a plus la possibilité de l'apercevoir. Cela est dû à la position topographique du site d'étude, ainsi qu'à la présence de la strate arborée qui marque l'identité de l'AEI.	Faible	Depuis l'aire d'étude immédiate, les vues vers le site d'étude sont rares et peu précises. Les boisements du contexte paysager participent à limiter toute visibilité possible. Des visibilités existent depuis les axes de circulation.
Site d'étude	Le site d'étude est principalement composé de deux structures paysagères distinctes : une friche, et un boisement. La friche voit sa surface être dégradée par l'amoncellement de matériaux et par les dépôts sauvages. Cette portion du site d'étude ne présente pas de caractère paysager particulier. Le boisement trouve sa place à l'est d'un chemin enherbé qui sépare les deux parties du site d'étude. Il représente une masse arborée, qui est perceptible à l'échelle des paysages visibles lors du parcours de l'aire d'étude immédiate. Sa présence est remarquable, puisqu'il représente l'une des rares zones boisées présentes dans cette aire d'étude : le regard de l'observateur a tendance à se poser sur celui-ci, puisque le volume qu'il apporte est remarquable. Il marque les paysages visibles à l'échelle de l'AEI, et masque la parcelle en friche qui compose le site d'étude. Sa suppression rendrait l'autre partie du site d'étude plus nettement visible, et supprimerait un élément volumineux de ces paysages. Des haies bocagères ainsi que la strate arborée encadrent une partie du site d'étude. Cette végétation permet d'isoler ponctuellement les parcelles d'étude de l'environnement extérieur, et permet de réduire les possibilités d'apercevoir le projet depuis l'extérieur. Le site d'étude est voisin d'un espace dédié à l'apiculture. Tout projet d'aménagement doit être pensé de manière à être en adéquation avec ses éléments connexes, et la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol sur ce site d'étude peut influencer l'activité des ruches voisines. La parcelle S1 du site d'étude, majoritairement représentée par une friche, ne présente pas de caractère paysager particulier. En revanche, les éléments volumineux, tels que les surfaces boisées et les haies bocagères, marquent le paysage visible depuis l'AEI et permettent au site d'étude de s'intégrer dans son environnement.	Modéré	Le site d'étude s'inscrit dans un contexte environnemental boisé, identique à celui de l'aire d'étude immédiate. Des visibilités existent depuis les axes de circulation.